

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2022/51

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 16 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Agnès GUIGON (procuration à Claire BOMBRUN), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD).

Absent : Michel PREVOST

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} juillet 2022.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit, à compter du 1er juillet 2022 :



Tarifs de location des Salles communales

Salle Polyvalente	
Week end :	
- Plein tarif	320 €
- Tarif réduit	160 €
Journée ou soirée :	
- Plein tarif	110 €
- Tarif réduit	70 €

Salle Eysseric	
Journée ou soirée :	
- Tarif unique	70 €

Salle Gaston, Salle de l'Helvie	
Journée ou soirée :	
- Tarif unique	40 €

Cautions : quel que soit la salle

- Garantie matériels : 500 €
- Garantie ménage : 150 €

Tarif chauffage :

Le chauffage sera calculé sur relevé de compteur au prix du tarif en vigueur, sur la base de la facturation précédant la date de location.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs de location des salles communales.

PRÉCISE que ces tarifs de location entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 juin 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 24 juin 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

